

Les Lois du Jeu 2019/2020

Il ne s'agit que d'un résumé explicatif pour chaque loi avec les notions de base.

Apports et/ou modifications vs saison précédente en souligné

01 Terrain

02 Ballon

03 Joueurs

04 Équipement des joueurs

05 Arbitre

06 Autres arbitres

07 Durée d'un match

08 Coup d'envoi et reprise du jeu

09 Ballon en jeu et hors du jeu

10 Issue d'un match

11 Hors-jeu

12 Fautes et incorrections

13 Coups francs

14 Penalty

15 Rentrée de touche

16 Coup de pied de but

17 Corner

Loi 14 Penalty



Un penalty (coup de pied de réparation) est accordé si un joueur commet une faute passible d'un coup franc direct dans sa propre surface de réparation ou en dehors du terrain dans le cadre du jeu, comme décrit dans les Lois 12 et 13.

Un but peut être marqué directement sur penalty.

1. Procédure

Le ballon doit être immobile et positionné sur le point de penalty ; le but (poteaux, barre transversale et filets) doit également être immobile.

Le tireur doit se faire clairement identifier.

Le gardien de but doit rester sur sa ligne de but, face au tireur et entre les poteaux et ne toucher ni les poteaux ni la barre transversale ni les filets de but avant que le tir ne soit effectué.

Tous les joueurs autres que le tireur et le gardien de but doivent se trouver :

- au moins à 9,15 m du point de penalty ;
- derrière le point de penalty ;
- dans les limites du terrain ;
- hors de la surface de réparation.

Une fois que les joueurs sont positionnés conformément à la présente Loi, l'arbitre donne le signal de tirer le penalty.

Le tireur doit botter le ballon en direction du but adverse ; les talonnades sont autorisées à condition que le ballon soit tiré en direction du but adverse.

Au moment du tir, le gardien de but doit avoir au moins un pied sur sa ligne (ou au même niveau si le pied ne touche pas le sol).

Le ballon est en jeu lorsqu'il a été botté et a clairement bougé.

Le tireur ne doit pas retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur.

Le penalty est terminé lorsque le ballon arrête de bouger, est hors du jeu ou quand l'arbitre interrompt le jeu pour une infraction aux Lois du Jeu.

Du temps supplémentaire doit être accordé pour tout penalty devant être exécuté à la fin de chacune des périodes du temps réglementaire et des prolongations. Lorsque du temps supplémentaire est accordé, le penalty est terminé lorsque, après que le penalty a été tiré, le ballon arrête de bouger, est hors du jeu, est joué par tout joueur (y compris le tireur) autre que le gardien qui défend, ou lorsque l'arbitre interrompt le jeu pour une faute commise par le tireur ou l'équipe du tireur. Si un joueur de l'équipe qui défend (y compris le gardien) commet une faute et le penalty est raté ou repoussé, le penalty doit être retiré.

2. Infractions et sanctions

Une fois que l'arbitre a donné le signal de l'exécution du penalty, le tir doit être effectué faute de quoi l'arbitre peut infliger une sanction disciplinaire avant de redonner le signal de l'exécution.

Avant que le ballon ne soit en jeu :

- Si le tireur ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :
 - le penalty devra être retiré si le ballon pénètre dans le but ;
 - l'arbitre interrompt le jeu et le fait reprendre par un coup franc indirect si le ballon ne pénètre pas dans le but.
 - En revanche, le jeu devra être interrompu et devra reprendre par un coup franc indirect (que le but ait été marqué ou non) :
 - si le penalty est tiré vers l'arrière ;
 - si un coéquipier du tireur exécute le penalty, auquel cas l'arbitre avertira le joueur qui a tiré le penalty ;
 - si le tireur fait semblant de frapper le ballon après avoir terminé sa course (marquer un temps d'arrêt dans sa course est autorisé), auquel cas l'arbitre avertira le tireur.
 - Si le gardien de but ou un de ses coéquipiers enfreint les Lois du Jeu :
 - le but doit être accordé si le ballon pénètre dans le but ;
 - le coup de pied de réparation doit être rejoué si le ballon ne pénètre pas dans le but ; le gardien de but sera averti s'il est coupable de l'infraction.
 - Si un joueur de chaque équipe enfreint les Lois du Jeu, le penalty doit être retiré sauf si un des joueurs commet une faute plus grave (par ex. : feinte illégale).
- Si le gardien et le tireur commettent une faute en même temps :
- si le tir est manqué ou repoussé, le tir est à nouveau exécuté et les deux joueurs reçoivent un avertissement ;
 - si le tir est marqué, le but est refusé, le tireur reçoit un avertissement et le jeu reprend par un coup franc indirect pour l'équipe qui défend.

Après le penalty :

- Si l'exécutant retouche le ballon avant que celui-ci n'ait été touché par un autre joueur :
 - un coup franc indirect (ou coup franc direct pour une main) est accordé.
- Si le ballon entre en contact avec un agent extérieur une fois frappé vers l'avant :
 - le penalty doit être retiré sauf si le ballon va entrer dans le but et que l'interférence n'empêche pas le gardien ou un joueur qui défend de jouer le ballon, auquel cas le but est accordé si le ballon entre dans le but (même si le ballon a été touché) à moins que l'interférence ait été faite par l'équipe en attaque.

- Si le ballon, après avoir été repoussé par le gardien de but, la barre transversale ou un poteau, rebondit dans le terrain où il est alors touché par un agent extérieur :
 - l'arbitre interrompt le jeu ;
 - le jeu reprend par un ballon à terre à l'endroit où il a touché l'agent extérieur.

3. Tableau récapitulatif

Résultat du penalty ----->	But	Pas but
Empiètement d'un joueur en attaque	À retirer	CFI
Empiètement d'un joueur en défense	But	À retirer
Faute du gardien	But	À retirer + AVT pour le gardien
Ballon botté vers l'arrière	CFI	CFI
Feinte illégale	CFI + AVT pour le tireur	CFI + AVT pour le tireur
Mauvais tireur	CFI + AVT pour le mauvais tireur	CFI + AVT pour le mauvais tireur
Gardien de but et tireur au même moment	CFI et AVT au tireur	À retirer et AVT pour le tireur et le gardien de but

CFI : Coup Franc Indirect AVT : Avertissement

L'arbitre

Après avoir indiqué clairement le point de penalty en désignant du bras tendu ledit point, l'arbitre se déplace à reculons sur la gauche pour mieux contrôler les défenseurs joueurs susceptibles de s'avancer vers lui pour contester.

Il adopte un placement comme sur le dessin ci-dessous. Cela permet d'avoir dans le champ visuel le gardien de but, le tireur et les autres joueurs au moment du botté. Il n'y a pas de point fixe où l'arbitre doit se trouver. Il adoptera le meilleur placement, tenant compte de celui des joueurs se trouvant sur sa droite qui, en règle générale, se trouvent proches de l'angle de l'arc de cercle.

Il doit s'assurer que les joueurs, à l'exception du gardien de but et du tireur, aient pris place au moins à 9,15m du ballon et il ne manquera pas de les prévenir quant à toute tentative de s'avancer avant le botté avec le risque de voir un but et/ou un penalty recommencé.

L'arbitre assistant

Dès que l'arbitre a sifflé le penalty, l'arbitre assistant se déplace immédiatement à l'intersection de la surface de réparation et de la ligne de but.

Au coup de sifflet de l'arbitre donnant le signal d'exécution, sa mission est de s'assurer que le gardien n'ait pas quitté sa ligne de but avant le botté et que le ballon a franchi entièrement la ligne avant de pénétrer dans le but.

*Après un but marqué sur penalty, L'arbitre et l'arbitre assistant se replacent à reculons et restent vigilants en gardant un œil attentif sur le ballon et sur les joueurs (attaquants principalement) susceptibles de vouloir récupérer **le ballon alors qu'il revient à l'équipe qui doit donner le coup d'envoi.***

Questions/ Réponses

A-Que doit faire l'arbitre, si le tireur du penalty tire avant qu'il n'ait sifflé ?

Dans tous les cas, l'arbitre fera recommencer le penalty. L'arbitre effectuera un rappel à l'ordre au tireur qui recevra un avertissement en cas de récidive.

B-Lors d'un penalty, après le signal de l'arbitre, le tireur envoie le ballon un mètre en avant. Un partenaire, régulièrement placé au moment du tir, pénètre dans la surface de réparation, reprend le ballon et marque le but. Décisions ?

L'arbitre accordera le but.

C-Lors d'un penalty, un joueur peut-il être pénalisé hors-jeu ?

Non, car lors de l'exécution du penalty, tous les joueurs doivent se trouver sur le terrain, hors de la surface de réparation, au moins à 9,15m du ballon et derrière celui-ci.

Loi 14

CFA – Section "Lois du Jeu" – Questions / Réponses Loi 14

DTA – 1erJuillet 2019

1° Ballon en jeu et hors du jeu lors de l'exécution d'un penalty

QUESTION L14/§1/Q1

Après le coup de sifflet de l'arbitre, à quel moment le ballon est en jeu lors de l'exécution d'un penalty ?

Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé en direction du but adverse.

QUESTION L14/§1/Q2

Après le botté du joueur, à quel moment le penalty est-il considéré comme pleinement exécuté ?

Le penalty est terminé lorsque :

- o Le ballon arrête de bouger,
- o Il sort en dehors des limites du terrain,
- o L'arbitre arrête le jeu pour sanctionner une infraction aux Lois du Jeu.

QUESTION L14/§1/Q3

Penalty à l'issue du temps réglementaire. Le ballon est botté régulièrement et le gardien le dévie sur la barre transversale. Le ballon rebondit au sol 5m devant la ligne de but puis, par un effet "rétro", pénètre dans le but.

Décisions et explications ?

- But accordé.
- L'IFAB précise que "le penalty est terminé lorsque le ballon arrête de bouger".
- Fin de la période.

2° Ballon défectueux

QUESTION L14/§2/Q1

Quelle doit être la reprise du jeu lorsque le ballon éclate lors de l'exécution d'un penalty ?

- Le ballon devient défectueux sur le botté ou bien après avoir été botté mais avant de toucher les poteaux, la barre transversale ou le gardien, sans avoir traversé la ligne de but :

o Arrêt du jeu.

o Changement de ballon.

o Le penalty doit être recommencé.

o Dans le cas où l'arbitre a prolongé une période pour permettre l'exécution du penalty : la période de jeu doit être prolongée.

- Le ballon devient défectueux après avoir été botté et après avoir touché les poteaux, la barre transversale ou le gardien, sans avoir traversé la ligne de but :

o Arrêt du jeu.

o Changement de ballon.

o Balle à terre donnée au gardien de but.

o Dans le cas où l'arbitre a prolongé une période pour permettre l'exécution du penalty : fin de la période

3° Faute commise par un adversaire du tireur

QUESTION L14/§3/Q1

Penalty. Un défenseur, blessé, se fait soigner derrière la ligne de but. Le ballon, joué par le tireur, est en jeu normalement lorsque le blessé rentre sur le terrain et d'un coup de pied l'empêche de pénétrer dans le but.

Décisions ?

- Arrêt du jeu.

- Exclusion du joueur fautif pour avoir empêché l'équipe adverse de marquer un but.

- Penalty à recommencer.

- Rapport.

QUESTION L14/§3/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but sautille latéralement sur sa ligne de but sans la quitter.

Décisions et explications ?

Dans cette situation, il faut considérer que l'obligation pour le gardien de but de rester sur sa ligne est respectée.

Toutefois, il doit obligatoirement faire face au tireur, entre les poteaux et ne toucher ni les poteaux ni la barre transversale ni les filets de but avant que le tir ne soit effectué.

Si ces conditions sont toutes réunies, l'arbitre n'interviendra pas.

QUESTION L14/§3/Q3

Lors de l'exécution d'un penalty, le gardien de but s'avance avant que le ballon ne soit botté et le tir est exécuté.

Décisions ?

- Le ballon pénètre dans le but :

o But accordé.

o Pas d'avertissement au gardien de but.

o Coup d'envoi.

- Le ballon est botté en dehors du but :

o Le gardien n'a pas influencé le tireur : coup de pied de but.

o Le gardien a influencé le tireur : arrêt du jeu. Avertissement au gardien de but pour comportement antisportif. Penalty à retirer.

Question L14/§3/Q4

À la 30ème minute de match, lors de l'exécution d'un penalty, quelles décisions devra prendre l'arbitre si :

a) Le gardien de but s'avance dans le terrain avant le botté ?

- But marqué : but accordé. Coup d'envoi.
- But non marqué :

Le gardien de but a au moins un pied sur sa ligne de but :

o Laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.

Le gardien de but n'a pas au moins un pied sur sa ligne de but :

o Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : laisser jouer ou reprise consécutive à l'arrêt.

o Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : arrêt du jeu. Avertissement au gardien pour comportement antisportif. Penalty à refaire.

b) Le tireur use d'une feinte illégale entre le signal de l'arbitre et le botté ?

- Dans tous les cas : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

c) Le tireur et le gardien de but se rendent coupables en même temps des infractions précitées en a) et b) ?

- But marqué : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

- But non marqué :

o Pas d'influence sur le tireur (ballon hors du but ou sur un montant et/ou barre transversale) : avertissement au tireur pour comportement antisportif. Coup franc indirect sur le point de penalty.

o Influence sur le tireur ou tir repoussé par le gardien : avertissement au gardien et au tireur pour comportement antisportif. Penalty à refaire.

4° Faute commise par un partenaire du tireur**QUESTION L14/§4/Q1**

Penalty. Le joueur devant tirer se présente à l'arbitre. Entre le coup de sifflet et le botté, un partenaire du tireur entre dans la surface de réparation et tire le penalty à sa place. Le ballon franchit la ligne de but en dehors des montants.

Décisions ?

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc indirect pour l'équipe adverse à l'endroit où le botteur s'est avancé à moins de 9,15 mètres.

Dans le cas où l'arbitre prolonge la période pour permettre l'exécution d'un penalty :

- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Fin de la rencontre.

QUESTION L14/§4/Q2

Penalty durant le temps réglementaire. Un attaquant se place en dehors de la surface de réparation, entre la ligne de but et une ligne parallèle à celle-ci, passant par le point de réparation. Le penalty est tiré régulièrement, le ballon est repoussé par le gardien sur ce joueur qui marque. Décisions et explications ?

- But refusé.
- L'arbitre a donné à tort le signal d'exécution du penalty sans s'assurer que tous les joueurs aient pris une position conforme à la Loi 14.
- Penalty à retirer.

QUESTION L14/§4/Q3

Lors de l'exécution d'un penalty, un attaquant autre que le botteur, est situé hors de la surface de réparation, derrière le ballon. Après le coup de sifflet, il se porte en avant du ballon, se trouvant ainsi plus rapproché de la ligne de but que celui-ci au moment du botté. Le tir est effectué et le ballon est repoussé vers cet attaquant.

Décisions ?

- Arrêt du jeu.

- Coup franc indirect en faveur de l'équipe adverse à l'endroit où la position du joueur est devenue illicite (infraction à la Loi 14).

QUESTION L14/§4/Q4 :

Un attaquant, autre que le botteur du penalty, entre le signal et le botté, pénètre dans la surface de réparation ou s'approche à moins de 9,15 m du ballon (faute d'empiètement). Décisions ?

- Dans tous les cas, pas d'avertissement au joueur qui a pénétré dans la surface de réparation.
- But marqué : but refusé. Penalty à recommencer.
- Ballon en sortie de but : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en corner : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon sort en ligne de touche : coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.
- Ballon revient en jeu : sous réserve de l'avantage, coup franc indirect à l'endroit où le joueur a pénétré.

N.B. : dans le cas du penalty à la fin du temps réglementaire, dans tous les cas, celui-ci n'est pas à recommencer. Fin de la période ou du match.

5° Feinte légale ou illégale

QUESTION L14/§5/Q1

Un joueur, bottant un penalty, feinte le gardien avant de tirer. Décisions ?

Il est permis au tireur de réaliser une feinte lors de l'exécution d'un penalty.

Par contre, la feinte est considérée comme illégale lorsque, après avoir terminé sa course, tout juste avant de botter le ballon, le tireur fait semblant de botter, pour attendre le plongeon du gardien de but et botte seulement ensuite. On doit considérer que cela rompt la fluidité et le rythme du botté. La dernière foulée et le tir doivent donc constituer un ensemble fluide et un même mouvement. Dans ce cas, le tireur sera averti pour comportement antisportif.

QUESTION L14/§5/Q2

La Loi 14 ne précise pas l'endroit de la remise en jeu lorsque le botteur commet une feinte illégale, quand le but n'est pas marqué et après que l'arbitre ait adressé un avertissement au botteur pour comportement antisportif ?

- Coup franc indirect à l'endroit où la faute a été commise (point de penalty).

QUESTION L14/§5/Q3

Penalty. Le botteur commet une feinte illégale (arrêt de sa course et attente du plongeon du gardien) puis tire. Décisions ?

Dans tous les cas :

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- Coup franc indirect sur le point de penalty.

QUESTION L14/§5/Q4

Lors de l'exécution d'un penalty, deux fautes sont commises en même temps (feinte illégale du botteur et autre faute). Décisions et explications ?

Feinte illégale du botteur et faute d'un partenaire du tireur ou d'un défenseur autre que le gardien :

- Arrêt du jeu.
- Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
- En cas de fautes commises en même temps, la feinte illégale est considérée la plus grave.
- Dans tous les cas, coup franc indirect sur le point de penalty.

Feinte illégale du botteur et faute du gardien de but :

- Si le but est marqué :
 - o But refusé.
 - o Avertissement au botteur pour comportement antisportif.
 - o En cas de fautes commises en même temps, la feinte illégale est considérée la plus grave.
 - o Coup franc indirect en faveur de l'équipe défendante sur le point de penalty.
 - o S'il s'agit d'un penalty à la fin du temps réglementaire : fin de la première période ou fin du match.

- Si le but n'est pas marqué :
 - o Arrêt du jeu.
 - o Avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.
 - o Dans tous les cas, penalty à retirer.

QUESTION L14/§5/Q5

Penalty. Le botteur de l'équipe A use d'une feinte illégale. Le ballon est repoussé par un montant et est repris par le botteur. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu.
- S'agissant de deux fautes consécutives commises par la même équipe, la feinte illégale est à sanctionner avant la faute de "toucher deux fois consécutivement le ballon".
- Coup franc indirect pour l'équipe B sur le point de penalty.

QUESTION L14/§5/Q6

Le joueur identifié, chargé du botté, s'élance et passe au-dessus du ballon sans le toucher. Dans le même temps, un de ses coéquipiers, régulièrement placé, le suit et effectue le tir à sa place. Décisions si :

- a) Le but est marqué.
- b) Le ballon va en sortie de but.
- c) Le ballon est détourné en corner, en ligne de touche ou bien revient en jeu.
- Si le but est marqué : but refusé.
- Avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.
- Dans tous les cas : coup franc indirect sur le point de penalty.

QUESTION L14/§5/Q7

Penalty à la fin du temps réglementaire. Le botteur passe au-dessus du ballon. Dans le même temps, un de ses coéquipiers, régulièrement placé, le suit et effectue le tir à sa place. Décisions ?

- Si le but est marqué : but refusé.
- Si le but n'est pas marqué : arrêt du jeu.
- Avertissement aux deux joueurs pour comportement antisportif.
- Fin de la période ou du match.

6° Personne supplémentaire sur le terrain**QUESTION L14/§6/Q1**

Un penalty est tiré tout à fait normalement par l'équipe B et le but est marqué. C'est alors qu'un assistant fait observer à l'arbitre que, pendant l'exécution du penalty, un remplaçant qui s'échauffait a traversé une partie du terrain sans nuire en quoi que ce soit à l'exécution du penalty. Cela, afin de regagner son banc de touche dans la perspective d'un remplacement imminent. Décisions et explications ?

- Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré délibérément sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.
- Ce fait n'a eu aucune interférence sur l'exécution du penalty :
 - o Le remplaçant appartient à l'équipe B qui botte le penalty : but accordé. Coup d'envoi.
 - o Le remplaçant appartient à l'équipe A : but accordé. Coup d'envoi.

QUESTION L14/§6/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty en cours de rencontre, un remplaçant A pénètre volontairement sur le terrain de jeu.

Décisions ?

Dans tous les cas :

- Avertissement au remplaçant pour avoir pénétré délibérément sur le terrain sans l'autorisation de l'arbitre.
- L'arbitre doit lui faire quitter le terrain.

Le remplaçant n'interfère pas :

- L'arbitre laissera l'exécution du penalty se dérouler.

Le remplaçant interfère :

- Le remplaçant est un partenaire du tireur :
 - o But marqué : but refusé. Coup franc direct à l'endroit où se trouvait le remplaçant.

o But non marqué : coup franc direct pour l'équipe défendante à l'endroit où se trouvait le remplaçant lorsque l'interférence s'est produite, sous réserve de la procédure de la Loi 13.

- Le remplaçant est un adversaire du tireur :

o But marqué : but accordé. Coup d'envoi.

o But non marqué : penalty à retirer.

7° Fautes de comportement

QUESTION L14/§7/Q1

Lors d'un penalty, sans qu'aucune faute à la procédure d'exécution soit commise, le tireur botte le ballon qui parcourt

10 mètres en avant. À ce moment-là :

a) Un attaquant frappe un défenseur.

b) Un défenseur frappe un attaquant.

Dans les deux cas, exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

a) Quel que soit le résultat du tir : coup franc direct à l'endroit de la faute.

b) Sous réserve de l'avantage, coup franc direct à l'endroit de la faute ou penalty si l'attaquant était entré dans la surface de réparation au moment de la faute.

Rapport.

QUESTION L14/§7/Q2

Lors de l'exécution d'un penalty, entre le signal et le botté, un attaquant a un comportement antisportif ou brutal. Le but n'est pas marqué. Décisions et explications ?

- Arrêt du jeu

- Sanction disciplinaire appropriée (avertissement pour comportement antisportif ou exclusion pour avoir commis un acte de brutalité).

- L'IFAB précise qu'une "fois le signal donné mais avant que le ballon soit en jeu, si un coéquipier enfreint les Lois du Jeu et que le but n'est pas marqué, l'arbitre doit faire reprendre le jeu par un coup franc indirect".

- Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.

- Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L14/§7/Q3

Après le coup de sifflet donnant l'ordre d'exécution d'un penalty et avant le botté du ballon, un partenaire du tireur, placé irrégulièrement dans la surface de réparation, frappe un adversaire régulièrement placé. L'arbitre n'a pas le temps d'intervenir et laisse exécuter le penalty. Le ballon frappe le montant de but et revient en jeu. Décisions ?

- Arrêt du jeu.

- Exclusion du joueur fautif pour acte de brutalité.

- Coup franc indirect pour l'équipe défendante à l'endroit de la faute.

- Rapport.

QUESTION L14/§7/Q4

L'arbitre prolonge le match pour permettre l'exécution d'un penalty. Pendant que le botteur effectue son tir, un joueur de l'équipe défendante est l'auteur d'un comportement antisportif ou d'un acte de brutalité. Le ballon va directement au fond des filets. Décisions et explications ?

- But accordé.

- Sanction disciplinaire appropriée (avertissement pour comportement antisportif ou exclusion pour avoir commis un acte de brutalité).

- Fin du match.

- Rapport en cas d'exclusion.

QUESTION L14/§7/Q5

La partie est prolongée pour l'exécution d'un penalty en faveur de l'équipe A. Après le coup de sifflet et après le botté, pendant la trajectoire du ballon, un défenseur de l'équipe B régulièrement placé jette une pierre sur le tireur.

Le ballon sort en ligne de but en dehors des montants. Décisions et explications ?

- Exclusion du défenseur de l'équipe B pour acte de brutalité.
- Le but n'ayant pas été marqué et le tireur étant situé dans la surface de réparation, l'arbitre sanctionnera l'équipe fautive d'un nouveau penalty.
- Il prolongera à nouveau la partie pour en permettre son exécution.
- Rapport.

8° Questions diverses

QUESTION L14/§8/Q1

Penalty à la fin du temps réglementaire. Le tireur frappe le ballon de telle manière que celui-ci roule lentement vers l'avant. Un partenaire, régulièrement placé, pénètre dans la surface de réparation, reprend le ballon et marque.

Décisions ?

- But refusé.
- Match arrêté définitivement dès que le partenaire touche le ballon.

QUESTION L14/§8/Q2

Penalty. Le joueur botte avant le signal de l'arbitre. Décisions ?

- Dans tous les cas, le penalty est à recommencer.